

04 juil 2020 -10:41

Appartient à Conseil des ministres du 3 juillet 2020

Financement 2020 du Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Sur proposition de la ministre de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant le montant à charge des frais d'administration de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité, destiné au financement du Centre fédéral d'expertise des soins de santé, en 2020.

Le Centre fédéral d'expertise des soins de santé est financé notamment par un montant à charge des frais d'administration de l'INAMI. Ce montant est fixé à 18.863.000 euros pour 2020.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Florent Baudewyns
Porte-parole (FR)
+32 474 88 30 17
florent.baudewyns@minsoc.fed.be

Peter Poulussen
Porte-parole (NL)
+32 475 95 11 68
peter.poulussen@minsoc.fed.be